

Michel BANNIARD

Professeur

Université de Toulouse-II

** Euroconférence *Poetry in Early medieval Europe*, Note préliminaire

** Titre :

APPORT DE LA PHONOLOGIE DIACHRONIQUE A L'HISTOIRE DES FORMES POETIQUES DES IV^E/
IX^E SIECLES.

** Texte :

1. MEMOIRE MILLENAIRE DE LA LANGUE ET HISTOIRE LONGUE DU VERS

Les domaines de la poétique antique et de la poétique moderne présentent entre autres points communs celui d'âpres controverses. On aurait en effet tort de croire que les conflits sont

le privilège des poéticiens traitant de poésie moderne, d'une poésie oeuvrant sur une langue vivante, éprouvée telle par ses spécialistes. Car le vers latin classique, et spécialement l'hexamètre, ont engendré de longues et coquettes querelles entre philologues modernes et contemporains travaillant sur une langue pour eux morte. Le foyer des questions est occupé par la nature des oppositions quantitatives et du rapport obscur entre l'*ictus* et l'accent de mot, et par voie de conséquence, par la manière de dire ce vers (sans oublier la réalité de son écoute !). A ces questions, les théoriciens les plus modernes ont apporté de surprenantes réponses [ALLEN, 1973]. L'embarras paraît également lié au problème de la nature de l'accent du LPC : tonique, musical, mixte ? Si l'on cumule les deux difficultés, on mesure combien large est la marge d'incertitude à laquelle est soumise notre perception des vers transmis par le latin classique, quelle que soit leur catégorie (iambes ou trochées du théâtre, hexamètres épiques, distiques élégiaques) avec certainement une part d'incertitude plus grande dans les cas des hexamètres et des pentamètres.

Les interrogations que soulève la notion de vers au Moyen Age, où cohabitent tant de systèmes [BOURGAIN, 1989], ne sont pas moindres. Il va de soi que décrire la genèse du vers rythmique médiéval à partir du vers quantitatif antique n'échappe pas à ces difficultés. L'accent rythmique vient-il se mettre à la place de l'*ictus* ou à la place de l'accent naturel de mots ? Cette alternative a donné lieu à des recherches poussées et spéculatives, sans qu'elle ait été tranchée unanimement [BURGER, 1957 ; ELWERT, 1965 ; LOTE, 1949 ; MEYER, 1905-1936 ; NORBERG, 1954, 1958, 1985, 1988]. La genèse me paraît décrite de la façon la plus rigoureuse par Dag Norberg. Mais pour des raisons qui m'échappent, ses travaux sont insuffisamment cités et exploités par les philologues. Il montre de façon convaincante que c'est essentiellement à partir

de l'accent naturel de mot qu'a été généré le vers rythmique.

Il est, dans ce domaine, pertinent de revenir à la question qui émerge récurrentement des rapports entre la langue comme système et le langage comme création. Il y a beau temps que l'on a souligné le contraste et la complémentarité entre ces deux aspects de l'activité langagière et qu'a été affirmé que la structure même de la langue peut être déboîtée jusque dans son architecture phonologique de manière à pouvoir être fondue dans le moule poétique [JAKOBSON, 1986]. Un rapport dialectique s'établit entre les contraintes héritées de et par la langue et les impulsions/ décisions créatrices du poète. Cette complémentarité conflictuelle n'est jamais que l'expression extrême du travail sur la langue (collective) par la parole (individuelle).

Cet aspect mérite une attention soutenue. Le vers français, par exemple, du moins à certains moments de son histoire, porte en lui des caractères originaux qui proviennent de la mise en valeur de traits particuliers présents dans l'oralité française qui ont conduit à se demander si certains vers de la Renaissance ne présentaient pas une régularité à base de distinction des voyelles longues et brèves [DE CORNULIER, 1995, p. 48, n. 48, (à propos de l'ode de Ronsard : *Brune vesper, lumière dorée/ O vesper honneur de la serée...*)]. Ces traits sont des traits corrélés du système vocalique, charriés depuis les origines latines, et exploités par l'énonciateur poétique : ces traits corrélés sont ceux de l'opposition longueur/ brévit .

La problématique abordée ici s'exprimera sous la question suivante : quelle est la logique langagière du rapport entre la poésie latine classique et la poésie latine médiévale, soit classicisante, soit rythmique et/ ou syllabique ? Des éléments de réponse seront demandés à la

phonologie diachronique. Pour les exposer, je procéderai en deux temps : d'abord je considérerai la métamorphose dans le cas de locuteurs latinophones ; puis j'inviterai à réfléchir sur le cas des effets des contacts de langue latin/germanique du point de vue particulier des décalages chronologiques.

2. PHONOLOGIE DE LA QUANTITE

Le caractère quantitatif de la langue source n'a été éliminé ni brutalement ni totalement lors du passage du latin parlé classique au latin parlé tardif, mais a perduré sous forme de rémanence dans ce dernier, après quoi il a pu rester à la disposition des locuteurs et des poètes comme réservoir d'effets spéciaux. La phonétique traditionnelle enseigne en effet que le "latin vulgaire" (dénomination impropre à laquelle je préfère celle de "latin parlé" [BANNIARD, 1999]) ayant perdu les oppositions de quantité, les voyelles se sont ouvertes ou fermées en suivant partiellement la logique des distinctions classiques (*o* long // *o* bref > *o* fermé // *o* ouvert, etc...). C'est le tableau de la fin d'un monde langagier qui est ainsi brossé, cette perspective étant d'ailleurs en général associée à une vision catastrophiste de la période considérée. La phonologie diachronique nous a ouvert des voies descriptives plus satisfaisantes pour l'esprit, même si elles sont en apparence plus compliquées [HAUDRICOURT, JUILLAND, 1970 ; JAKOBSON, 1980, 1986 ;

KLAUSENBURGER, 1975 ; MARTINET, 1956].

Elle repose d'abord sur une nouvelle perspective qui tient compte des réalités de la communication à travers les générations. Contrairement à une opinion trop répandue, on n'a pas cessé de parler latin, puis commencé à parler castillan, français, italien... tandis qu'un néant langagier aurait séparé les deux langues (comme un néant de civilisation aurait séparé l'Antiquité du Moyen Age). C'est simultanément que les deux processus ont eu lieu, les deux structures langagières étant entorsadées l'une à l'autre : "Lorsqu'un changement est en cours, ses formes de départ et d'aboutissement sont présentes en même temps ; leur différenciation peut-être l'indice d'une différence de génération : elles sont alors utilisées tantôt par une génération et tantôt par l'autre [JAKOBSON, 1984, p. 63]". La métamorphose du latin parlé en protoroman est justiciable de cette modélisation [BANNIARD, 1993a, 1995a, 1998]. Toutes les catégories langagières sont descriptibles d'après celle-ci : morphologie, syntaxe, lexique, idiomatismes, et naturellement phonétique [COSERIU, 1968, 1973, 1987, 1992].

La phonologie a reconstruit les matrices descriptives de la langue en décelant, puis en fondant méthodologiquement, une distinction opératoire entre les traits pertinents (déterminants pour les oppositions distinctives) et les traits corrélés (charriés automatiquement comme caractères secondaires). C'est ainsi qu'on ne décrit plus les voyelles du LPC simplement comme longues ou brèves. On construit désormais un modèle plus complexe, fondé effectivement sur un système d'oppositions quantitatives, mais corrélé à des oppositions qualitatives [KLAUSENBURGER, 1975]. Les voyelles sont non seulement longues ou brèves (trait pertinent),

mais aussi ouvertes ou fermées (trait corrélé). Ainsi, *i* bref est non seulement plus bref que *i* long, mais aussi moins fermé que lui. *E* long est également presque aussi fermé que *i* bref, mais aussi plus fermé que *e* bref, etc..¹. Les locuteurs distinguent les voyelles de point articulaire très proche d'après leur longueur : c'est la charpente phonologique de la communication latinophone d'époque classique. Mais tout donne à penser qu'ils accomplissent aussi et entendent des différences de timbres. Simplement, celles-ci ne semblent pas jouer un rôle direct dans la performance ; en revanche, elles sont disponibles pour tout effet collatéral.

En latin tardif de phase 1 ("impérial", III^e / V^e s.), à la suite d'un chaînage causal que l'on entrevoit, mais dont l'exposé sortirait du sujet, il se produit une permutation entre les traits [BANNIARD, 1993b, 1994]. C'est-à-dire que les traits pertinents (quantité/ longueur) glissent dans le statut de traits corrélés et qu'inversement les traits corrélés (qualité/ aperture) occupent la place des traits pertinents. Soyons clair : il n'y a pas initialement de changement articulaire au sens strict. Ce qui change, c'est la matrice de réception du code oral. Les locuteurs identifient les voyelles désormais d'abord par leur aperture ; mais les voyelles n'ont pas pour autant cessé d'être brèves ou longues, pas plus que les locuteurs n'ont perdu la capacité d'entendre ce caractère. Une preuve indirecte de la réalité de cette situation est l'épiphénomène initial des diphtongaisons : il serait incompréhensible en l'absence d'une réactivité involontaire des locuteurs aux allongements (voyelles brèves) et aux surallongements (voyelles longues) induits par le renforcement de l'accent. C'est ensuite que le travail de et sur la langue a conduit à une accentuation des caractères devenus distinctifs : aperture et fermeture des voyelles. Le trait pertinent de son côté subit, une fois devenu corrélé, d'importants remaniements : des allongements et des abréviations touchent les quantités étymologiques ; à terme, les locuteurs

oublie l'héritage quantitatif classique. Étant donné que l'accent connaît une évolution identique (la hauteur devenant le trait corrélé, l'énergie devenant le trait pertinent), la métamorphose langagière permet aussi bien l'exercice plus artificiel désormais de la composition en hexamètre classiques que l'invention à présent bienvenue de nouveaux vers fondés sur le rythme accentuel.

Ce procès a été en général mal compris par les philologues de tradition romaniste classique. Cette inadaptation a rendu inintelligible la situation *in vivo* de la latinophonie dans l'Antiquité Tardive. Contrairement à ce qu'on lui fait dire, Augustin n'affirme pas que les Africains n'entendent plus les longueurs vocaliques, il dit seulement que la difficulté vient de ce qu'ils ne savent plus où se placent les longues et les brèves de manière à respecter la tradition classique [BANNIARD, 1995b]. La capacité à entendre les distinctions quantitatives ne s'est pas évaporée dès le V^e siècle. Simplement, leur prise en compte relève à cette époque d'opérations non plus fondamentales, mais collatérales à l'énonciation. De toutes façons, l'histoire de cette mutation phonologique s'étend peut-être jusqu'au VI^e s. [HAUDRICOURT, JUILLIAND, 1970]. En outre, si la perception des quantités, même comme trait corrélé, avait disparu de l'oralité ordinaire, les diphtongaisons deviendraient inexplicables. En perspective phonologique, on interprète le phénomène non plus comme un pur errement articulaire (perspective mécaniste), mais comme une tentative pour protéger en syllabe placée sous accent le caractère long ou surlong de la voyelle que les locuteurs la diphtongaison apparaissant alors comme un compromis [BANNIARD, 1993a]. C'est précisément en latin parlé tardif de phase 2 (en Gaule, "mérovingien" (VI^e-VII^e s.) que surviennent des diphtongaisons exceptionnelles dans l'histoire des langues romanes, avec le passage de *ó* fermé (<*ó* long) à *óu*, de *é* fermé (<*é* long) à *éi*, et de *á* à *é* fermé (phénomène peut-être achevé au VII^e siècle). Loin de signifier une surévolution non

latine, cette étape, qui à terme donnera au protofrançais (VIII^e s.) ses caractères originaux, provient au contraire d'un effet conservateur étonnant du trait corrélé, la quantité.

Donc, en latin parlé tardif, du III^e au VII^e siècles, les longueurs vocaliques perdurent au niveau perceptif comme traits corrélés. La suite de l'histoire n'est guère plus simple. D'abord demeure une question peu claire, celle du sort de l'accent. On place communément un accent devenu tonique et surrenforcé parmi les causes premières du phénomène des diphtongaisons. Mais l'évolution n'est que rarement étudiée dans sa continuité pluriséculaire, alors qu'elle se différencie nettement d'une langue romane à l'autre, le français faisant figure d'exception à la fois paradoxale et instructive [BANNIARD, 1998]. Naturellement, cette évolution suppose qu'il se soit agi d'un accent de mot et non de groupe de mots. Dans l'histoire millénaire de la transformation du latin parlé classique en langues romanes à leur stade initial (protoromans), la quantité vient après toute choses, mais elle demeure. L'histoire sinueuse de cet élément de la langue parlée n'a pas été tracée dans sa continuité. Comment ces anciennes distinctions phonologiquement pertinentes ont poursuivi leur existence soit sous forme de traits uniquement corrélés (déphonologisations), soit sous formes de traits de nouveau pertinents (rephonologisations) ? Ces oscillations structurales diachroniques n'ont pas été analysées dans la longue durée.

On aurait donc tort, je crois, de tracer des frontières trop radicales entre des caractères phonétiques, entre des langues en filiation directe, et entre des époques pourtant séculairement distinctes [BANNIARD, 1994]. Cette fluidité entre les classes distinctives résulte en fait du

caractère premier d'une langue vivante : elle est travaillée par ses propres locuteurs qui sont les vrais maîtres de son histoire. C'est ainsi que dans le cas de diverses langues, notamment de l'anglais, "les différences quantitatives sont accompagnées de telles différences qualitatives que parfois on peut se demander si c'est la quantité qui est la différence distinctive ou si c'est la qualité [KURATH, 1964]".

3. PHYSIOLOGIE DE LA QUANTITE

Il s'agit de sentiment de longueur : il est dans la perspective pragmatique adoptée ici (la parole *versus* la langue) de distinguer soigneusement entre l'émission et la réception du signal sonore. On se souvient sans doute que la métrique latine classique s'est construite sur les oppositions de durée non des voyelles, mais des syllabes, et considère, d'une manière commode, mais artificielle, qu'une syllabe longue équivaut à deux brèves [SOUBIRAN, 1988]. On a montré récemment combien ce dernier décompte repose non sur une réalité articulatoire, mais sur une convention perceptive supplémentaire (une éducation en somme) [ALLEN, 1973, p. 129, p. 335]. Et des travaux complexes ont tâché de montrer quels caractères rendaient compte de l'impression de longueur et de brièveté en latin ; la même tâche a été accomplie pour le français : de ces deux approches, la poétique de nos auteurs médiévaux pourrait avoir beaucoup à tirer.

Approfondir nos connaissances sur la manière dont les locuteurs percevaient les

oppositions quantitatives dans le cas du latin parlé classique a conduit en fait à des analyses complexes dont certaines conclusions sont essentielles. La plus importante en est que l'aspect purement chronologique de l'émission orale n'est pas pertinent. En effet, "la longueur seule ne suffit pas à produire un effet de longueur [ALLEN, 1973, p. 46 sqq.]". On laissera de côté provisoirement la question de l'opposition entre syllabes, judicieusement dénommées "lourdes" quand elles sont longues sous l'effet d'un schéma syllabique particulier et "légères" quand elles sont brèves [ALLEN, 1973, p. 53 sqq. ; DOMINICY, NASTA, 1993] pour se limiter au cas seul décisif ici des oppositions vocaliques. Il est établi pour des raisons solides que c'est le mode articulatoire global qui rend compte de la perceptibilité de l'opposition (c'est la théorie dite "motrice") : les voyelles sont exprimées longues par l'effet d'un arrêt thoracique, alors qu'elles le sont brèves par l'effet d'un arrêt oral [ALLEN, 1973, p. 63 sqq]. Cette description est attestée chez des grammairiens latins de l'Antiquité Tardive qui cherchent précisément à enseigner à leurs élèves la maîtrise de ce jeu d'oppositions dans le cadre non de l'évolution spontanée du latin parlé, mais des origines étymologiques des mots. Autrement dit, ils s'efforcent de faire prendre conscience du mécanisme spontané de ces oppositions (*LL*) pour en replacer les effets aux anciennes places classiques (*HL*). Elles n'étaient souvent plus respectées en conséquence du basculement phonologique : les anciennes brèves classiques tendaient en particulier à s'allonger sous l'accent tonique. C'est là qu'il fallait accéder à la maîtrise consciente d'un phénomène spontané pour en replacer le déploiement dans le cadre d'une reconquête de la métrique classique [BANNIARD, 1993a, 1995b]. Les caractères acoustiques de ces oppositions (articulation lente et tendue pour les longues, rapide et relâchée pour les brèves) sont générées par cette différence d'émission. De ce fait, la longueur réelle elle-même ne joue pas forcément un rôle discriminant. En outre, comme on le voit, deux éléments peuvent se conjindre à cette

structure fondamentale : l'opposition des traits corrélés (renforcement des oppositions au niveau de la réception) ; la place de l'accent (un proparoxyton ne peut, dans le déroulement énonciatif, que précéder deux brèves à l'intérieur d'un mot). En privilégiant ainsi non pas l'approche quantitative physicienne, mais l'approche qualitative physiologique, et la réception plutôt que l'émission, on dessine un ensemble à la fois construit et hiérarchisé, mais aussi souple et plurifonctionnel, qui laisse la place à la vie fluide de la parole. La primauté de la part "active/constructive" (autrement dit, en définitive, intellectuelle) dans la perception des oppositions vocaliques à l'intérieur du système poétique latin a pu être soulignée à propos du *De musica* de saint Augustin [JAKOBSON, 1984, p. 105 sqq.].

Ce recalage cognitif ouvre la voie au rapprochement avec la question de la nature des quantités vocaliques. L'intérêt de ce rapprochement est rehaussé par le fait que les travaux de référence sur cette question sont antérieurs à ceux qui portent sur le latin et que les uns comme les autres ne proviennent pas de la même école. Or, des analyses en laboratoire ont abouti à la conclusion que "les longues s'opposent aux brèves comme des voyelles fortes (ou tendues) à des voyelles faibles (ou relâchées) [DURAND, 1946, p. 146]". La quantité proprement dite, c'est-à-dire la réalisation dans la durée, ne joue pas de rôle démarcateur. Sur l'axe temporel, la longue et la faible durée, d'ailleurs relatives, ne jouent un rôle démarcateur que comme traits d'appoint facultatifs. En revanche, différentes caractéristiques sont, elles, primordiales. La voyelle longue (forte/ tendue) est émise avec une intensité décroissante et, de ce fait, sous une tension décroissante. Son mouvement musical est descendant, le débit respiratoire également. La coupe qui la sépare de la consonne suivante est lente (ou molle). Inversement, la voyelle brève (faible, relâchée) est émise avec une intensité croissante, et, de ce fait, sous une tension croissante. Son

mouvement musical est ascendant, le débit respiratoire également. La coupe qui la sépare de la consonne suivante est rapide (ou dure) [DURAND, 1946, p. 162]. La structure en balancement antithétique de la relation entre la nature de la voyelle et la nature de la consonne suivante ne relève pas directement de la question traitée. En revanche, on ne peut qu'être frappé par la coïncidence remarquable sur la notion d'arrêt vocalique : la coupe brusque correspond à l'arrêt oral ; la coupe floue correspond à l'arrêt thoracique.

Ces arrêts ont reçu une description précise [ALLEN, 1973, p. 63 sqq.]. Dans le cas des voyelles brèves, on retrouve le conseil donné par le grammairien latin Sacerdos pour maîtriser l'émission d'un *o* bref : *primis labiis* ("du bout des lèvres" = avec un arrêt oral) et d'un *o* long : *intra palatum* ("à pleine bouche" = avec un arrêt thoracique) [BANNIARD, 1993a, p. 148]. Les grammairiens latins de l'Antiquité Tardive cherchaient précisément à enseigner à leurs élèves la maîtrise de ce jeu d'oppositions dans le cadre non de l'évolution spontanée du latin parlé, mais des origines étymologiques des mots. Autrement dit, ils s'efforçaient de faire prendre conscience du mécanisme spontané de ces oppositions pour en replacer les effets aux anciennes places classiques. Elles n'étaient souvent plus respectées en conséquence du basculement phonologique : les anciennes brèves classiques tendaient en particulier à s'allonger sous l'accent tonique. C'est là qu'il fallait accéder à la maîtrise consciente d'un phénomène spontané pour en replacer le déploiement dans le cadre d'une reconquête de la métrique classique.

La réception/ perception correspond à ces caractères d'émission : les locuteurs entendent longue une voyelle dont la tension musculaire est décroissante, dont le timbre s'altère et dont la hauteur musicale est descendante, suivie d'une consonne faible n'exerçant pas d'assimilation

tensionnelle ; brève une voyelle de tension musculaire croissante, dont le timbre est stable et la hauteur musicale ascendante, suivie d'une consonne forte exerçant une assimilation tensionnelle [DURAND, 1946, p. 173]. Le trait de la tenue en hauteur musicale est particulièrement pertinent : "Si la voyelle se renforce jusqu'à monter d'une tierce environ entre son début et sa fin, il y a une brève auditive ; si la voyelle s'affaiblit jusqu'à descendre d'une quinte environ, il y a une longue auditive [DURAND, 1946, p. 174]". En somme, les voyelles sont perçues comme des ensembles de traits qui sont variables au cours de l'émission. Une voyelle doit se dégrader dans un ou plusieurs de ses traits pendant une partie, si petite soit-elle, de sa période finale, pour être auditivement longue ; et inversement pour qu'elle soit auditivement brève. Physiologiquement, la discrimination ne correspond pas à une perception différente de la brièveté ou de la longueur en soi. En fait, la durée est perçue entièrement en termes de différences de l'état de tension : c'est la réponse physiologique à l'excitation acoustique qui détermine l'impression discriminative. Or, le système récepteur fonctionne sur le mode du rééquilibrage ; autrement dit, plus une excitation est brève, plus la réaction physiologique est vive. Cela explique le pic de réaction qu'entraîne l'émission d'une voyelle brève. De ce fait, la réaction physiologique à l'émission et à la réception d'une voyelle longue se fait en deux temps : pic d'excitation dans la phase d'émission initiale, puis réaction de compensation à l'appauvrissement inattendu de la réception des signaux [DURAND, 1946, p. 187].

Voici résumés de façon bien trop rapide des travaux complexes qui ont eu les honneurs de compte-rendus favorables [MALMBERG, 1971] mais qui n'ont peut-être pas été assez exploités, parce que pour être pleinement intéressants, ils supposent de travailler sur l'histoire longue de la langue et aussi une interdisciplinarité difficile entre linguistes, phonéticiens,

phonologues, poéticiens [JAKOBSON, 1984, p. 127 sqq.] ... Si l'on établit un bilan cumulatif de ces savantes descriptions, il en ressort comme conclusion générale que rien dans le passage du latin parlé classique au latin parlé tardif puis aux langues romanes n'implique une incapacité "organique" des locuteurs à distinguer les longueurs vocaliques, tant s'en faut ! Dans la diachronie pluriséculaire, le bel agencement des quantités n'a pas disparu au profit d'un vilain désordre de qualités.

Il serait évidemment absurde de soutenir qu'il n'y a pas eu de frontière langagière en diachronie, alors que les travaux les plus récents ont permis de la tracer [BANNIARD, 1992]. Mais, c'est sur le caractère principal de cette diachronie qu'il convient d'insister : elle est faite moins de destructions, de pertes, d'oublis que de recombinaisons, de choix, de restructurations. Ce qui rendait longue une voyelle en latin parlé classique et qui faisait qu'on l'entendait longue dans le passage au latin parlé tardif n'a pas radicalement changé au cours des siècles. La déduction reste valable avec des recalages dans le passage aux protoromans, et ainsi de suite. En particulier, il est désormais patent que le changement ne provient en aucun cas d'une brisure mécanique des longueurs chronométriques. Il est en réalité le produit d'une hiérarchisation différente des traits. L'oreille d'un locuteur romanophone peut très bien entendre les oppositions de longueur vocalique, mais cette capacité n'est pas exploitée prioritairement dans la langue de communication et d'énoncé "intellectuelle" pour reprendre une classification commode [JAKOBSON, 1986]. Dès qu'interviennent des énoncés "affectifs", il en va autrement et le jeu sur les longueurs vocaliques fonctionne facilement, même en français parlé contemporain [FONAGY, 1978 ; BLANCHE-BENVENISTE, 1990].

Cette réalité langagière est *a fortiori* susceptible de jouer un rôle dans le cas du langage poétique. Les poètes travaillent leur langue, tout autant qu'ils sont travaillés par elle : "On ne peut nier la contrainte relative qu'impose la langue à la créativité poétique (...) Mais l'adaptation de la poésie à la langue et à la parole contemporaines ne met en évidence que l'un des deux aspects de l'interrelation entre langage ordinaire et langage poétique ; dans la direction inverse, il faut étudier, et c'est là un travail plus passionnant encore, la transformation par la poésie de la matière verbale adoptée [JAKOBSON, 1984, p. 115]". On n'insistera pas sur le caractère artificiel de la poésie latine lorsqu'elle se donne des règles pour bâtir un hexamètre à l'imitation du grec : la phonologie des deux langues n'était pas équivalente (bien que les oppositions quantitatives y fussent semblables). Les poètes médiévaux, tout en inventant une nouvelle poésie fondée sur la nouvelle phonologie ont par ailleurs maintenu une poésie quantitative artificielle. A l'époque moderne, les poètes ont tenté obstinément de recréer dans leur langue vernaculaire, parallèlement à une oeuvre latine, une poésie non seulement quantitative, mais hexamétrique : Anglais de la période élizabéthaine, Français de la Renaissance [ALLEN, 1973, p. 349]. L'échec de ces tentatives provient de ce qu'au lieu de passer des compromis avec les réalités de leur langue parlée, ces intellectuels ont appliqué raidement les principes des grammairiens latins de l'Antiquité. Le succès est venu pour ceux qui sont partis du "génie" comme on disait alors de la langue vivante.

4. COÏNCIDENCES ET REMANENCES

A partir du III^e siècle, à mesure que se transforme la phonologie de la parole latine, se met en place, de façon quasiment compensatoire un système de rémanences qui a laissé aux auteurs une certaine marge créatrice [BANNIARD, 1994 ; NORBERG, 1954, 1958] : en fonction des destinataires, du contexte créatif, de leurs goûts, de leurs moyens intellectuels, ils ont eu à inventer leurs formes selon un cheminement complexe. Pour les aires latinophones, il y a eu lieu d'inventer une nouvelle matrice du vers, selon des procédés que je ne reprendrai pas ici, sinon pour souligner deux aspects. Tout d'abord, le principal problème a été de reconstruire une frontière auditive de vers, problème auquel les locuteurs/ compositeurs ont apporté des solutions qui ont varié selon les pays et les époques [BANNIARD, 1993b ; NORBERG, 1954, 1985].

Pour terminer rapidement, je soulignerai d'abord la sinuosité des choix faits : décompte régulier des accents toniques par unité de vers ; récurrence des séquences accentuelles dans le basculement d'un vers à l'autre ; décompte syllabique... Cette complexité touche tant le côté latin que le côté roman. Pour ce dernier, il n'est que de voir les hésitations de la versification française, qui débute avec l'association [compte syllabique + assonance] pour évoluer vers une association [compte syllabique + rime] avec un tissage interne délicat puisque l'alternance [finale masculine // finale féminine] introduit une variation [finale oxytonique // finale paroxytonique] qui fait osciller la matérialisation acoustique de cette frontière. Faut-il également insister sur l'énigme qu'a posé aux philologues et aux poéticiens la configuration prosodique du *Cantar de mio Cid* [MONTANER, 1993]: "De estas propuestas puede concluirse que el hemisticho es la unidad prosódica mínima del poema y lleva necesariamente un acento rítmico antes de la pausa que lo delimita (cesura o fin de verso) (p. 37)... En este sistema prosódico, los versos tienden a ser no sólo unidades de recitación, sino también unidades

sintácticas y de entonación, de tal modo que la pausa métrica suele coincidir con la oracional (p. 39)...?". Du VIII^e au XII^e s., la phonologie des nouvelles langues inscrivaient certes celles-ci dans une logique, mais à l'intérieur d'un cadre de contraintes plutôt large.

On sait la part qu'ont prise les locuteurs germanophones (bilingues donc) à la restauration de la *grammatica* à partir du VIII^e siècle [LAW, 1982] avec en corollaire le renouveau d'une poésie classicisante [GODMAN, 1985]. On a beaucoup insisté sur la pureté de la latinité insulaire (Bède, Boniface, Alcuin), en soulignant que ces intellectuels n'avaient pas eu à combattre l'influence négative d'une langue maternelle trop évoluée. La pureté venue d'ailleurs. De ce fait, le caractère artificiel de leurs choix poétiques a été constamment souligné ; la réception de ces textes par les élites carolingiennes a également soulevé bien des questions [NELSON, 1990 ; SCHALLER, 1995 ; STELLA, 1997]. Pourtant, je voudrais souligner des aspects qui ont été insuffisamment considérés par les historiens de la culture, mais aussi par les philologues diachroniciens. En effet, au moment où les cultures romaines et germaniques entrent en contact étroit [EDWARDS, 1994], la langue parlée maternelle des nouveaux venus présente bien des affinités avec le latin. Je rappelle que le vieil anglais comme le vieil allemand présentent typologiquement de fortes convergences avec la *lingua romana* : emploi massif des déclinaisons [trois cas] ; présence de trois genres ; absence d'articles, définis et indéfinis ; ordre des mots de type synthétique [déterminant-déterminé], etc... La phonologie repose sur un système d'oppositions quantitatives et, qui plus est, les syllabes radicales entravées sont longues... Les locuteurs/ auditeurs germanophones disposaient donc d'un outillage mental tout à fait apte à leur rendre immédiatement familière la versification imitant le vers classique, cela d'autant plus que les conventions qui présidaient à la structure métrique du vers se

correspondaient assez largement [MOSSE, 1941, 1945] : "Un temps fort se compose d'une syllabe longue accentuée ; par résolution, il peut se composer de deux syllabes brèves dont la première est accentuée (1941, p. 182)".

Si l'on prend une vue en perspective des contacts entre langue parlée et langue savante du III^e au IX^e siècle, on se doit d'inclure dans ce champ d'interférences l'apport essentiel des élites germaniques. Raban Maur ne récitait pas forcément ses hexamètres et ses distiques à des auditeurs incapables de ressentir quelque chose de la musique de ces vers si traditionnels.

5 - UN CHAMP INTERFERENTIEL

1. Du côté latinophone, la phonologie diachronique exclut que le passage du système classique au système médiéval corresponde à une mutation radicale.

2. L'invention des nouvelles formes latines de la poésie (rythmes) s'est faite de manière complexe à proportion des couches évolutives en contact les unes avec les autres.

3. Cette complexité se reflète dans la diversité des choix poétiques en langues romanes.

4. Il y eut un très puissant jeu d'interférences entre la parole germanophone et la parole latinophone, la première pouvant constituer paradoxalement une sorte de

conservatoire de la seconde aux VII^e/ VIII^e siècles, lors du passage de la latinophonie à la romanophonie.

Explicit feliciter

Fornex 31 12 1999

ANNEXE 1

EFFETS CORRELES DANS L'ANTIQUITE

Il serait utile de fermer la boucle de l'enquête. Partie de la poétique du latin parlé classique, elle a ouvert sur la poétique du latin parlé tardif. L'une comme l'autre offrent de nombreux points communs à partir du moment où l'on se place dans une double perspective, celle de la phonologie diachronique et celle, au fond, de la pragmatique. Cela a permis de rendre manifestes les rémanences phonologiques grâce auxquelles la langue opère ses mutations tout en assurant sa continuité [BANNIARD, 1994]. L'idée que la perception des différences quantitatives demeure possible du latin parlé classique au latin parlé tardif puis médiéval demeure juste si elle est appliquée à certains états des langues romanes.

Réciproquement, les interrogations suscitées invitent à reconsidérer la manière dont les latins disaient leurs vers et surtout la manière dont ils les entendaient. D'une part, nous avons rappelé que ce ne sont pas des différences matérielles chronométriques qui expliquent la binarité de la réception (longues/ brèves). D'autre part, et corrélativement, rien ne prouve clairement que l'aperture vocalique ne concourait pas à la perception de la quantité vocalique. Deux conclusions s'imposent alors. D'abord, il est bien illusoire de prétendre restituer la récitation de l'hexamètre en latin parlé classique en s'imaginant que Virgile l'aurait dit et entendu ainsi. Ensuite, si réellement le poète est celui qui transmute son langage, nous avons certes approfondi notre sensibilité au jeu des grands poètes latins sur la métrique au sens traditionnel du terme, mais il est dommage de ne pas avoir considéré (sauf lacune de mon information) leur travail sur

les apertures vocaliques.

Une question supplémentaire s'impose. Pour quelle raison semble-t-il y avoir un chaînon manquant dans la succession qui va de la métrique quantitative à la métrique syllabique ? En effet, il n'est apparemment jamais question de décomptes de pieds qui seraient fondés sur le dénombrement des voyelles ouvertes et des voyelles fermées. Une telle transition était pourtant attendue, entre le système quantitatif et le système accentuel. En fait, qui sait si ce chaînon n'est pas présent dans les textes classiques que nous connaissons ? L'effet qualitatif serait déjà important en poésie latine classique (même si elle ne compte que des quantités) : elle-même serait dans ces conditions un temps de transition entre l'époque archaïque et l'époque tardive. Elle s'inscrirait ainsi, elle aussi et à ce titre, dans la longue évolution qui conduit du latin aux langues romanes et à la médiatrice naturelle qu'est la poésie latine rythmique.

ANNEXE 2

POETIQUE DU FRANÇAIS MODERNE

Des études assez récentes ont montré la vitalité de certaines oppositions quantitatives en français parlé moderne (XVI^e-XVIII^e s.). On y conclut qu'à la fin du XVIII^e s. "la quantité vocalique a une valeur différenciatrice : beaucoup de mots présentent des longues absolument constantes qui, à elles seules, suffisent à distinguer des quasi-homonymes (*mettre/ maître, pomme/ paume, tache/ tâche*). L'allongement de la voyelle oppose constamment le féminin au masculin dans le cas des adjectifs à finale vocalique... Ce n'est pas douze, mais bien vingt-quatre phonèmes que nous devons supposer pour l'usage écrit... [MARTINET, 1969, p. 155-167]". On pourra se reporter à ces travaux, mais soulignons l'essentiel : il faut attendre le français parlé contemporain (fin XIX^e-XX^e s.) pour que la perte des dernières oppositions quantitatives soit effective ; ce basculement se fait selon un procès qui correspond exactement au schéma proposé pour le latin parlé tardif. En effet, dans le cas des syllabes ouvertes, les distinctions de longueur ont été remplacées par des distinctions de timbre, cela dans un flux de parole où cohabitent en synchronie les deux systèmes selon les régions, les générations, les locuteurs, etc.... De plus, des locuteurs dont la langue ne se fondait plus sur les distinctions quantitatives, et qui avaient en conséquence perdu la répartition quantitative des voyelles du français parlé classique, étaient néanmoins toujours capables de repérer les voyelles longues et les voyelles brèves si on les invitait à ce faire [MARTINET, 1969, p. 168-200].

Analogiquement, la situation est la même qu'au temps de la mutation du latin parlé

tardif, et surtout correspond précisément aux indications d'Augustin sur le rapport entre compétences actives et compétences passives chez ses contemporains quant aux oppositions quantitatives.

ABREVIATIONS

HL : *High Level* (niveau éduqué)

LL : *Low Level* (niveau spontané)

LPC : Latin parlé classique

LPT : Latin Parlé Tardif (III^e-VII^e s.)

LPT1 : LPT de phase 1, III^e-V^e siècle (LPT “impérial”)

LPT2 : LPT de phase 2, VI^e-VII^e s. (LPT “mérovingien” en Gaule ; “gothique” en Espagne ; “lombard” en Italie).

PR : Protoroman (VIII^e s.)

PF : Protofrançais (VIII^e s.)

PI : Protoitalien (VIII^e s.)

AF : Ancien Français (IX^e-XV^e s.)

AFC : Ancien Français Classique (IX^e-XIII^e s.)

AFT : Ancien Français Tardif (XIV^e-XV^e s.)

FPM : Français Parlé Moderne (XVI^e-XIX^e s.)

FPC : Français Parlé Contemporain.

REFERENCES

ALLEN W. S., 1973, *Accent and rhythm. Prosodic Features of Latin and Greek : a Study in Theory and Reconstruction*, Cambridge.

BANNIARD M., 1992, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident Latin*, Paris.

---, 1993a, *Latin tardif et français pré-littéraire : observations de méthode et de chronologie*, in *BSL*, t. 88, 139-162.

---, 1993b, *Formatage phonologique et frontière de vers : la formation du vers français*, in *Champs du signe*, t. 4, p. 119-130.

---, 1994, *Des rémanences phonologiques aux effets quantitatifs : diachronie et versification*, in *Champs du signe*, t. 5, p. 285-295.

---, 1995a, *Latin tardif et latin mérovingien : communication et modèles langagiers*, in *REL*, t. 73, 213-230.

---, 1995b, *La cité de la parole. Saint Augustin entre la théorie et la pratique de la communication latinophone*, in *JS*, p. 283-306.

---, 1998, *Diasystèmes et diachronie langagière du latin parlé tardif au protofrançais (III^e-VIII^e s.)*, in J. HERMAN (éd.), *La transizione dal latino alle lingue romanze*, Tubingen., p. 131-153.

---, 1999, *Latin vulgaire ou latin parlé ? Question de nom, question de modèle*, in *CER (Cahiers d'Etudes Romanes)*, p. 57-69.

BLANCHE-BENVENISTE CL. (& ALII), 1990, *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris.

BOURGAIN P., 1989, *Qu'est-ce qu'un vers au Moyen Age ?*, in *BEC (Bulletin de l'Ecole des Chartes)*, t. 147, p. 231-282.

- BURGER M., 1957 *Recherches sur la structure et l'origine des vers romans*, Genève et Paris.
- COSERIU E., 1968, *Sincronía, diacronía y tipología*, in *Actas del XI Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románicas*, Madrid, p. 269-281.
- , 1973, *Sistema, norme y habla* in *Teoría del lenguaje y lingüística general*, Madrid, p. 11-113.
- , 1987, *Le latin vulgaire et le type linguistique roman*, in J. HERMAN (éd.), *Latin vulgaire, latin tardif I*, Tubingen, p. 53-64.
- , 1992, *Competencia lingüística, Elementos de la teoría del hablar*, Madrid.
- DE CORNULIER B., 1995, *Art poétique, Notions et problèmes de métrique*, Lyon.
- DOMINICY M., NASTA M., 1993, *Métrique accentuelle et métrique quantitative*, in *LF*, t. 99, 1993, p. 75-96.
- DURAND M., 1946, *Voyelles longues et voyelles brèves. Essai sur la nature de la quantité vocalique*, Paris.
- EDWARDS C., 1994, *German vernacular Literature : a Survey*, in MC KITTERICK R. (éd.), *Carolingian culture, Emulation and Innovation*, Cambridge, p. 143-170
- ELWERT W. TH., 1965, *Traité de versification française des origines à nos jours*, Paris.
- FONAGY I., 1978, *La vive voix*, Paris.
- GODMAN, 1985, *Poetry of the Carolingian Renaissance*, Univ. of Oklahoma Press.
- HAUDRICOURT A., JUILLAND A., 1970, *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*, (1er éd., 1949), La Haye.
- JAKOBSON R. (& WAUGH L.), 1980, *La charpente phonique du langage*, Paris.
- , 1984, *Une vie dans le langage*, Paris.
- , 1986, *Principes de phonologie historique*, in TROUBETZKOY N., *Principes de phonologie*,

Paris (1er éd., 1947), p. 315-341.

KLAUSENBURGER J., 1975, *Historische französische Phonologie aus generativer Sicht*, Tübingen.

KURATH H., 1964, *A Phonology and Prosody of Modern English*, Heidelberg.

LAW V., 1982, *The Insular Latin Grammarians*, Woodbridge.

LOTE G., 1949, *Histoire du vers français*, t. 1, Paris.

MALMBERG B., 1971, *Phonétique générale et romane*, La Hague-Paris, p. 36-53.

MARTINET A., 1956, *Economie des changements phonétiques. Traité de phonologie diachronique*, Berne.

---, 1969, *Le français sans fard*, Paris.

MESCHONNIC H., 1982, *Critique du rythme. Anthropologie historique du langage*, Paris.

MEYER W., 1905-1936, *Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rythmik*, I-III, Berlin.

MONTANER A. (éd.), 1993, *Cantar de mio Cid*, Barcelona.

MOSSE F., 1941, *Manuel de l'allemand du Moyen Age*, Paris.

---, 1945, *Manuel de l'anglais du Moyen Age*, t. 1, Vieil-anglais, Paris.

NELSON JL, 1990, *Literacy in Carolingian Government*, in MC KITTERICK R., (éd.), *The Uses of Literacy in Early Mediaeval Europe*, Cambridge, p. 258-296.

NORBERG DAG, 1954, *La poésie latine rythmique du haut Moyen Age*, Stockholm.

---, 1958, *Introduction à l'étude de la versification latine médiévale*, Stockholm.

---, 1985, *L'accentuation des mots dans les vers latins du Moyen Age*, Stockholm.

---, 1988, *Les vers latins iambiques et trochaïques et leurs répliques rythmiques*, Stockholm.

SCHALLER D., 1995, *Studien zur lateinischen Dichtung des Frühmittelalters*, Stuttgart.

SOUBIRAN J., 1988, *Essai sur la versification dramatique des Romains : sénnaire iambique et*

septénaire trochaïque, Paris.

STELLA F., 1997, *La poesia carolingia latina a tema biblico*, Spolète.

i. Cette structure a été clairement établie et décrite par les travaux de W.S. Allen, *Accent and Rhythm*, p. 46 sqq. et de J. Klausenburger, *Historische französische Phonologie aus generativer Sicht*, Tübingen, 1975, p. 18 sqq.